

1. *Débitrice:* **Hotel Carlton A SA**, rue Amat 22-24,
1202 **Genève**
2. *Remarques:* Exploitation à Genève de l'Hôtel Carlton.
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:
 1. L'état de collocation (réf. n° 1);
 2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
 - vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).Sinon, l'état de collocation et l'état de revendication seront considérés comme acceptés. (Réf. no 1)
Pour tout renseignement: M. M-F. Unternaehrer, tél. 022 327 72 58
Office des faillites
1227 Carouge
(02245898)